

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Andre Argouges - CFA IFAIP - BTS - Production - Métiers de la chimie - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée Andre Argouges - CFA IFAIP - BTS - Production - Métiers de la chimie - en apprentissage (19648)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Andre Argouges - CFA IFAIP - BTS - Production - Métiers de la chimie - en apprentissage (19648)	Jury par défaut	Tous les candidats	16	150	11

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques en science	Notes figurant sur les bulletins scolaires du candidat	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Eléments de la fiche avenir concernant la capacité du candidat à s'organiser, à travailler en autonomie, etc	Fiche avenir	Très important
Savoir-être	Savoir-être	Appréciations écrites par les enseignants dans les bulletins scolaires du candidat	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Projet professionnel	Lettre de motivation et CV	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités personnelles	Lettre de motivation et CV	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Des résultats trop faibles dans les domaines scientifiques et technologiques

Attitude en classe (appréciations des enseignants)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Toutes les candidatures validées sont examinées une par une, sans recours à un traitement algorithme. Pour chaque candidature, nous regardons la scolarité antérieure, les notes obtenues mais également les appréciations des enseignants, qui revêtent un caractère particulièrement important pour l'apprentissage. Exemple : un candidat avec de bonnes notes mais des appréciations qui font état d'absences régulières et injustifiées, de nombreux bavardages et d'un comportement peu sérieux dans l'ensemble, sera moins prioritaire qu'un autre candidat avec des notes plus modestes mais une scolarité exemplaire sur le plan du savoir être. La lettre de motivation est lue et particulièrement prise en compte dans le traitement de la candidature. Nous rappelons à toutes fins utiles que nous préférerons une lettre de motivation sincère, quitte à ce qu'elle ne respecte pas tous les codes, plutôt qu'une lettre copiée/collée et impersonnelle. Enfin, le CV est étudié : il sera un élément clé pour la recherche à venir d'un contrat d'alternance. Les expériences professionnelles passées du candidat sont un vrai plus. Au final, nous plaçons environ 70 candidatures en recherche de contrat et leur proposons un entretien dans les deux semaines à venir, pour les aider dans leur recherche d'alternance.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithme ?

Aucun traitement algorithme n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nous conseillons aux candidats de s'investir pleinement dans ce voeu et la recherche d'une alternance. De notre côté, nous mettons tout en oeuvre pour accompagner et aider le candidat à concrétiser son projet et signer un contrat d'alternance le plus vite possible. Chaque semaine, nous envoyons par mail aux candidats un récapitulatif des offres en cours. A partir du mois de Juin, des points téléphoniques sont régulièrement proposés. Nous regrettons chaque année qu'une partie des candidats ne postulent pas à suffisamment d'entreprises et finalement ne parviennent pas à trouver un employeur. Nous rappelons que ces deux années en alternance ne conditionnent pas le domaine dans lequel le candidat pour travailler plus tard.

Signature :

Marie-Françoise LENZI,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée
Andre Argouges - CFA IFAIP